LA FIBRE

UNE ALTERNATIVE **AUX ARMATURES STRUCTURELLES** POUR LES BÉTONS COULÉS AU SOL



La fibre macro-synthétique, qu'est-ce que c'est?

La fibre macro-synthétique (ou fibre macro) est une fibre à base de polymère haute performance (mélange polypropylène et polyéthylène) destinée au renforcement des bétons.

BÉNÉFICES

FIBRES MACRO-SYNTHETIQUES

Versus solution traditionnelle avec armatures structurelles

Gain de temps (pour les compagnons) sur les chantiers par l'absence de mise en place et calage des armatures

Réduction de la pénibilité et de la dangerosité liées à la manutention, à la découpe des treillis et donc, gage de sécurité

Réduction des risques de blessures des animaux pour des applications dallage agricole et réduction de CO, vs solution acier

Peuvent être utilisées en substitution totale ou partielle des armatures structurelles

Réduction des coûts de mise en oeuvre comparativement à la solution traditionnelle avec armatures structurelles

Bonne répartition dans le béton améliorant ainsi la ductilité et la durabilité du béton

*Prévoir d'une part, une note de calcul (NdC) et d'autre part, soit l'utilisation obligatoire d'un treillis de conjugaison des joints de type ST 15C, soit du clavetage ou du goujonnage.

**Prévoir une NdC et l'utilisation d'un treillis de conjugaison des joints de type ST 15C suivant le cas (trafic, épaisseur, classe de résistance). Consultez EQIOM Bétons.

(a) Limité aux maisons de type R+1 - uniquement en zone sismique 1 (très faible) et 2 (faible) & en zone exposée au phénomène de retrait/gonflement des argiles (faible). Se référer à la carte de zo nage sismique de la France et à la cartographie de l'exposition du territoire au phénomène de retrait/gonflement. Ne sont concernées par ces restrictions que les applications de type "Fondations"

(b) Nécessité de renforts d'armature complémentaires aux droits de points singuliers tel que des efforts ponctuels ou des ouvertures dans les murs situés au-dessus, cette armature sera mise en plac es efforts ponctuels ou des ouvertures (> 2m) la semelle avant le coulage du béton fibré et sera dimensionnée selon les règles de calculs régles par l'Eurocode 2 – Calcul des structures en

(c) Les dallages visés sont des dallages sur **terre-plein** de maisons individuelles construites en France Métropolitaine et dans les DROM-COM. Ces dallages n'ont pas d'autre rôle que celui de répartir sur le sol les charges qui leur sont appliquées directement.

ATTENTION! Les dallages destinés à recevoir un revêtement de type carrelage ou équivalent ne sont pas visés au titre du DTA CSTB. Il en est de même pour les dallages destinés à accueillir des véhicules roulants autres que les véhicules légers. Pour consulter la liste exhaustive, se référer au DTA CSTB.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE!



En cas d'élements tels que poteaux, portes de garage, grandes ouvertures (> 2m), etc. Pas de coulage de Bétons Renforcés de Fibres Macro (BRFM) pour des semelles sans renforts d'armatures complémentaires.

Pas de coulage de BRFM sur vide sanitaire,

Pas de coulage de BRFM sur planchers à poutrelles et entrevous. Idem pour porte-à-faux et plots pour poteaux

APPLICATIONS

Solution traditionnelle Solution renforcée fibres MACRO

FONDATIONS(1) (a) (b)

Semelles de type FL, SL, SD, LG, ...

fibres MACRO

Béton de type C25/30 S3 voire



(1) suivant DTU 13.1 & DTA CSTB

DALLAGES SUR TERRE-PLEIN(2) (c)

Treillis soudés **ST 25C**

fibres MACRO

Béton de type C30/37 S4 voire



(2) suivant Partie 1-1-2 DTU 13.3 & DTA CSTB



DALLAGES INDUSTRIELS & NON-INDUSTRIELS(3) (d)

Treillis soudés de type ST 65C ou ST 50C

fibres MACRO*



(3) suivant Partie 1-1-1 DTU 13.3 & DTA CSTB

Béton de type C30/37 S4 voire

DALLAGES AGRICOLES⁽⁴⁾

Treillis soudés de type ST 65C ou ST 50C fibres MACRO**



(4) suivant Partie 1-1-1 DTU 13.3, DTA CSTB & FD P 18-011

Béton de type C35/45 XA2 S4 voire

VOIRIES (5)

Treillis soudés suivant épaisseur et classe de trafic fibres MACRO**



(5) suivant NF P 98-170

Béton de type C25/30 XF2 S3

(d) Il est dans tous les cas nécessaires de prévoir un treillis soudé généralisé situé dans le tiers inférieur de la hauteur du dallage, représentant 0,06% de la section de béton dans chaque direction pour les dallages à usage industriel visés par le NF DTU 13.3 partie 1 (NF P 11-213-1), le diamètre minimal des aciers étant de 6mm et l'espacement maximal de 20cm ; en France



DE LA CURE DES BÉTONS

- Réduction des risques de fissuration au jeune âge
- Garantie d'une bonne hydratation du ciment
- Meilleure résistance à l'abrasion, moins de farinage

LA CURE DES BÉTONS EST OBLIGATOIRE - NF EN 13670



